

République Française

Département du Val d'Oise COMMUNE DE SURVILLIERS

PROCEDURE Intervention sur le domaine public communal

Document à retourner signer en mairie pour établir un arrêté de circulation sur la voie publique

Obligations à respecter pour l'intervention sur le domaine public communal

Ι. **Arrêtés ponctuels:**

- ✓ DICT 5 jours avant les travaux
- État des lieux 72 heures avant les travaux avec l'entreprise et le donneur d'ordres (Photographies des lieux, RDV si nécessaire)
- ✓ Toutes les DICT des entreprises intervenant sur le chantier devront contenir les coordonnées du donneur d'ordre :

NOM / Prénom :	
Téléphone fixe / portable :	
Courriel :	@

Pièces complémentaires obligatoires :

- ⇒ Un plan détaillé lisible du lieu d'intervention
- ⇒ Un croquis coupe type sur trottoir ou sous chaussée selon les besoins du chantier.
- ⇒ La date du début et de fin du chantier.
- ⇒ Prévoir un état des lieux 48 heures maximum après la fin des travaux et un compte rendu courriel.
- ⇒ La remise de l'arrêté après signature de l'imprimé réglementant les travaux.
- ⇒ Affichage de l'arrêté 48h00 avant le commencement des travaux.

VILLE DE SURVILLIERS













II. Arrêtés permanents :

- ✓ État des lieux 72 heures avant les travaux avec l'entreprise et le donneur d'ordres (Photographies des lieux, RDV si nécessaire)
- ✓ Toutes les DICT et des entreprises intervenant ou des sous-traitants sur le chantier devront contenir les coordonnées du donneur d'ordre :

NOM / Prénom :	/
Téléphone fixe / portable :	
Courriel:	@

• Pièces complémentaires obligatoires :

- ⇒ Un plan détaillé lisible du lieu d'intervention
- ⇒ Un croquis coupe type sur trottoir ou sous chaussée selon les besoins du chantier.
- ⇒ La date du début et de fin du chantier.
- ⇒ Prévoir un état des lieux 48 heures maximum après la fin des travaux et un compte rendu courriel.
- ⇒ La remise de l'arrêté après signature de l'imprimé réglementant les travaux.
- ⇒ Affichage de l'arrêté 48h00 avant le commencement des travaux.

 \Rightarrow

Le Maitre d'œuvre

Règlementation et cahier des charges des travaux sur voirie après intervention

- Découpage des enrobés obligatoirement par sciage.
- Déblais de l'ouverture systématiquement évacués.
- Remblais de l'ouverture avec matériaux neuf selon les normes.
- Compactage par couche de 20 cm maximum.
- Enrobé noir à chaud avec joint d'émulsion d'épaisseur 6 cm pour la chaussée ou plus à l'identique.

L'entreprise :

- Enrobé rouge à chaud de 3 cm minimum au plus à l'identique.
- > Pour les voiries en pavés refaire à l'identique.
- La qualité des travaux de remise en état aura une durée garantie de 1 an minimum.

	<u> </u>
Le:	Le:
Nom:	Nom :
Signature :	Signature :
Services techniques Mairie de Survilliers :	
Le:	
Nom:	
Signature:	

Règlementation et cahier des charges des travaux pour les aménageurs :

- Découpage des enrobés obligatoirement par sciage.
- Déblais de l'ouverture systématiquement évacués.
- > Remblais de l'ouverture avec matériaux neuf selon les normes.
- > Compactage par couche de 20 cm maximum.
- Enrobé noir à chaud avec joint d'émulsion d'épaisseur 6 cm pour la chaussée ou plus à l'identique.
- Enrobé rouge à chaud de 3 cm minimum au plus à l'identique.
- > Pour les voiries en pavés refaire à l'identique.
- La qualité des travaux de remise en état aura une durée garantie de 1 an minimum.